Gerhard ULRICH, Dissident suisse im Tröttli 30 CH-8468 Guntalingen

Guntalingen, le 18.04.20



cc : A qui de droit

Monsieur
Nils MELZER
Rapporteur spécial des Nations
unies sur la torture
OHCHR – Palais Wilson
53, rue des Pâquis
CH-1201 Genève

La torture blanche continue de Rita ROSENSTIEL (96 ans)

Cher Monsieur MELZER,

L'hystérie de masse actuelle a frappé Madame ROSENSTIEL, Hugo MENDEL-Heim, Billeterstrasse 10, 8044 Zürich, comme victime collatérale. Le 03.04.20, un teste a confirmé qu'elle était porteuse du Coronavirus. Bien qu'elle n'ait jamais montré des symptômes de grippe, elle fut isolée jusqu'au 14.04.20. Elle est entrée dans les statistiques comme patiente infectée! Manifestement, elle est immunisée, car jamais vaccinée. Les conséquences sont tristes. Rita a énormément vieilli physiquement/mentalement pendant cette quarantaine de 11 jours. Elle est très faible, confuse et désespérée. Elle risque pire. Voir ci-dessous. Voici ce qu'elle a dû subir déjà dans sa vieillesse : Le 27.11.13, Rita ROSENSTIEL (née le 19.02.1924) a été mise sous curatelle de représentation et de gestion par la « juge » de Paix Véronique LOICHAT MIRA, chemin du Petit-Bois 25, 1113 St-Sulpice s/Morges, et le 28.01.14 son curateur Jean-Pierre GOETSCHMANN, ch. Claude Anet 14, 1110 Morges, l'a placée de force en EMS. Puis il a volé et détruit ses biens. On lui a assigné d'office l'avocate Anne-Rebecca BULA pour déposer une plainte pénale et civile. Espérant que le décès de Rita réglerait le problème, l'avocate n'a cessé de demander des prolongations de délai. Elle a fait traîner les procédures pendant 3 ans. Le 24.05.17 elle a assisté le Président du Tribunal cantonal, Eric KALTENRIEDER, ch. de la Barque 6a, 1027 Lonay, afin d'imposer à leur victime épuisée et probablement droguée, une transaction contre ses intérêts : Retrait de ses plaintes contre versement de CHF 20'000 pour tort moral. Voir: www.worldcorruption.info/rosenstiel.htm

L'Etat de Vaud ne s'est jamais excusé. Les coupables sont restés impunis. Les dégâts matériels n'ont pas été réparés.

Le 20.07.17, l'Etat lui a versé CHF 20'000 pour tort moral. 6 jours plus tard, la curatrice Vanesa CASAS a siphonné ce compte de CHF 19'000 pour payer, entre autres, les honoraires de l'avocate et les frais judiciaires!

Les requêtes de Rita ROSENSTIEL (44 jusqu'à ce jour) sont réglées par des dénis de justice. On lui a octroyé à charge des contribuables une avocate d'office, Christine RAPTIS, complice du système pour tenter en vain de l'interdire de contact avec ses amis, Roxana VOLANSCHI et Gerhard ULRICH. Puisque la doctoresse Tosca BIZZOZZERO, ch. de la Pierraz 14A, 1066 Epalinges, le Dr Mengele des EMS de Morges, a empoisonné sa patiente avec des neuroleptiques, Rita ROSENSTIEL s'est mise en sécurité au Hugo MENDEL-Heim à Zurich. Bien qu'elle ait signé un mandat en cas d'incapacité devant notaire pour faire gérer ses affaires par ses amis, les autorités vaudoises ignorent sa requête de remplacer la curatelle vaudoise par ce mandat, pour pouvoir continuer à la chicaner.

Je suis la seule personne proche qui la visite 2-3 fois par/semaine, en temps normal. Hélas l'Office d'exécution des peines du canton de Vaud me convoque pour aller purger une peine de 360 jours (probablement doublé en cour de route), pour avoir porté atteinte à l'honneur de certains avocats et magistrats honorables. On veut m'incarcérer cette fois-ci à l'Etablissement pénitentiaire de Crêtelongue, Rue des Moulins 85, 3977 Granges VS. Per se, cela me fait l'effet de l'eau de pluie sur le dos d'un canard. J'ai déjà fait une fois pour les mêmes délits des études de $3^{\text{ème}}$ cycle de 4 ans pour connaître le système pénitentiaire suisse de l'intérieur.

Cependant je crains que Rita ROSENSTIEL en vienne à mourir de chagrin, en perdant son visiteur. Une bénévole a offert ses services pour faire une fois par semaine le voyage aller / retour en voiture avec elle, pour me rendre visite en prison. Mais, c'est impossible de faire de tels trajets avec une aînée affaiblie par la maltraitance, et les effets collatéraux du Corona, de Zurich à Granges VS et retour (566 km).

Pour cette raison, je vous prie d'intervenir auprès de l'Office d'exécution des peines, ch. de l'Islettaz, Bâtiment A, CH-1305 Penthalaz, pour me placer dans le pénitencier de la Pöschwies à Regensdorf, canton de Zurich. Vous avez la réputation de combattre la torture. Limitez s.v.p. la torture blanche des Vaudois aux dépens d'une nonagénaire.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous présente, cher Monsieur MELZER, mes sentiments distingués